

# Prix reconnaissance 2009

La reconnaissance, j'en fais mon affaire !



## Objectif :

En lien avec la mission du CRDI de Québec, les prix reconnaissance permettent de reconnaître la contribution de tout employé ou groupe d'employés du CRDI de Québec qui se distingue(ent) en fonction d'une ou plusieurs catégories de prix.



## Admissibilité :

Les personnes salariées sur la liste de paie du CRDI de Québec sont admissibles au prix.



## Règles de mise en candidature :

À partir de la définition de la catégorie choisie, répondre à la série de questions correspondantes en faisant ressortir la particularité de la candidature.

Une personne peut être mise en candidature dans plusieurs catégories.

Seule la catégorie « Réalisation » permet de mettre en nomination un groupe de personnes, toutes les autres catégories n'acceptent que des candidatures individuelles.

Une seule catégorie par formulaire d'inscription.

Chaque mise en candidature doit être proposée par deux personnes et doit être comprise entre avril 2008 et septembre 2009.

**Date limite d'envoi des candidatures : 11 septembre 2009.**





## Catégories :

Neuf catégories sont à votre disposition :

### 1) Développement de la relève

Personne qui se distingue par son accompagnement, par son soutien et par son engagement à l'égard de la formation d'une personne qui réalise un stage au CRDI de Québec ou d'un nouvel employé accueilli dans le cadre d'une immersion ou d'un jumelage dans un milieu.

### 2) Partenariat

Personne qui se distingue par sa capacité à développer ou à maintenir des partenariats externes (par exemple, des RNI, le Centre jeunesse, des institutions d'enseignement ou autres partenaires accueillant des milieux du secteur socioprofessionnel, etc...), qui contribuent à la mission de l'établissement tout en projetant une image positive du CRDI de Québec en lien avec les services.

### 3) Collaboration intra ou inter équipe

Personne qui se distingue par sa grande capacité de collaboration intra ou inter-équipe, par sa capacité à faire avancer une idée ou un projet de manière constructive tout en respectant l'ensemble des personnes concernées.

### 4) Relève

La relève fait référence à un nouvel employé ayant 1 an de service ou moins au 1<sup>er</sup> septembre de chaque année

Une personne qui se distingue par son respect des valeurs de l'organisation, par son engagement et par son impact positif au sein de son milieu.

### 5) Implication

Personne qui se distingue par sa participation active, engagée et motivée à la vie de l'organisation avec le souci de faire avancer les choses tout en respectant la vision du CRDI et des personnes qui le composent.

## **6) Investissement dans le travail**

Personne qui se distingue par sa détermination, par sa rigueur, par l'énergie consacrée à l'exercice de ses fonctions et par sa persévérance à surmonter les obstacles.

## **7) Qualité de service**

Personne qui se distingue par son efficacité centrée sur les besoins de l'utilisateur ou de l'employé qu'il dessert, par son sens éthique, par sa flexibilité, par son écoute, la qualité de son soutien et sa communication ainsi que par sa créativité dans la prestation de ses services.

## **8) Climat de travail**

Personne qui se distingue par son leadership rassembleur, par son dynamisme et par son esprit de valorisation de l'autre créant ainsi un environnement de travail positif et stimulant tout en favorisant le plaisir au travail. Il peut s'agir aussi d'une personne qui se distingue par l'organisation d'activités d'équipe ayant un effet positif sur son milieu de travail.

## **9) Réalisation**

\*Ce prix est décerné à un employé ou à un groupe d'employés.

Personne ou groupe de personnes qui se distinguent par une réalisation concrète ayant eu des retombées positives dans l'établissement et ayant contribué à l'amélioration de la qualité des services ou de la satisfaction de la clientèle.

Une fois que vous avez trouvé la catégorie idéale pour mettre en valeur les prouesses de votre (vos) collègue(s), vous n'avez plus qu'à compléter le formulaire correspondant et de le retourner à Susy Fournier, DRH-DO, par courriel ou par courrier interne.

Au nom de tous vos collègues, le comité reconnaissance vous remercie de votre participation.

